vers deux heures, vers dix heures du soir, un coup de sonnette sonna.

Mme Sandhert était rentrée dans sa chambre. La servante était sortie. Le colonel Sandhert et moi, seuls, il se trouvait en présence de deux hommes, correctement vêtus du noir.

— Le colonel Sandhert ? demanda l'un d'eux.

— C'est moi.

— Nous voudrions vous entretenir pendant quelques instants du Capitaine Dreyfus.

Et plus bas, l'homme ajouta : « Je suis Mathieu Dreyfus. Nous sommes ses frères. » Et ils lui tendirent leurs cartes de visite.

Le colonel hésita un instant puis, pris de pitié, se prononçait pour ce qui se passa, — il dit simplement : « Entrez ! »

Ceux-ci les trois personnages furent mis dans la cuisine : « Notre frère est innocent ! » demanda Mathieu x. — Je le crois, dit le colonel.

Et Mathieu Dreyfus, qui savait de quel poids pouvait être le témoignage du colonel Sandhert devant les juges du conseil de guerre, dit textuellement : « Nous sommes bien conscrits. Je ne suis pas riche, mais je donnerais bien trois cent mille francs pour que cette affaire fut arrangée. »

Le colonel Sandhert se leva brusquement, s'indigna et, sans dire un mot, alla ouvrir la porte. Surpris, les deux frères de Dreyfus se levèrent et sortirent sans que ni eux ni le colonel eussent eu vent le bouche de nouveau.

Dès le lendemain, le colonel Sandhert envoyait un rapport à ses chefs.

M. Mathieu Dreyfus, malgré son parti-pris de ne recevoir aucun journaliste, a consenti à répondre à ce sujet à un de nos confrères :

« J'oppose à cette allégation le démenti le plus formel. Un jour, à la mi-novembre ou au commencement de décembre 1894, c'est-à-dire au moment où le procès est pouvait plus être évité et où mes amis en étaient chez le colonel Sandhert, non pas à dix heures du soir mais à une heure et demie de l'après-midi, accompagne de Léon Dreyfus, mon frère, et muni d'une lettre de recommandation d'un ancien officier supérieur en retraite, je me suis rendu à ce capitale du colonel. Notre intention était de lui demander quelles étaient les charges qui pesaient sur notre frère.

« Le colonel nous a reçus très cordialement et nous a exprimé ses regrets pour le malheur qui nous frappait, mais sans nous fournir aucun renseignement. »

M. Mathieu Dreyfus affirme du nouveau que son frère n'alla pas aux manœuvres de 1894 : c'est seulement en 1891 et 1892 qu'il est allé à St-Sever.

L'auteur du bordereau

Un ancien officier du 9e d'artillerie, écrit à la *Patrie*, à propos de la pièce de 120 millimètres dont il est question dans le bordereau :

« La pièce de 120 de campagne (tir rapide) a été fabriquée au commencement de 1894 par les ateliers de Bourges. Quelques mois avant l'arrestation de Dreyfus, Bourges en adressa six pièces au polygone de Vincennes, près de Carrières. Elles furent essayées par deux batteries du 9e régiment d'artillerie.

« L'envoi était accompagné d'une instruction autographiée par les officiers de Bourges pour le montage des pièces et du frein hydraulique. Les officiers de Castres (9e d'artillerie) joignirent leurs observations à l'instruction écrite de Bourges, et le tout fut envoyé à l'état-major général à Paris.

« Ce sont ces observations, jointes aux instructions des ouvriers de Bourges, qui firent le beau projet de manuel dont il est parlé dans le bordereau. Seuls, les officiers de Bourges et de Castres en avaient connaissance ainsi que les officiers de l'état-major général dont Dreyfus faisait partie.

« Esterhazy n'a pu être mis au courant à Châlons, puisqu'on n'y a expédié que six pièces à tir rapide et à frein hydraulique que longtemps après la condamnation de Dreyfus. Il est donc bien évident que seul, Dreyfus, attaché à l'état-major général a pu copier le bordereau d'envoi de ce projet de manuel concernant la pièce de 120 de campagne à tir rapide et à frein hydraulique construite à Bourges, expérimentée à Castres, projet dont Esterhazy, chef de bataillon à Rouen, ignorait même l'existence.

Entrevue du général Billot
et du ministre de la Justice

Le général Billot, ministre de la guerre et le colonel Thévenet se sont rendus cet après-midi au ministère de la Justice. L'entretien avec le garde des Sceaux a été très long.

L'ASSASSINAT
d'un garçon de recettes

Paris, 10 décembre. — Les assassins présumés de Lamarre, le garçon de recettes du Comptoir d'escompte, dont nous avons annoncé la disparition, sont entre les mains de la justice.

Des dénonciations anonymes avaient égaré jusqu'à hier les magistrats chargés de l'enquête. Mais à la suite d'investigations dirigées par MM. Jouse, juge d'instruction, et Cochefert, chef de la sûreté, on a pu établir définitivement l'emploi du temps de Lamarre.

Le principal coupable serait un sieur Xavier Carrara, âgé de trente-cinq ans, demeurant, 7, rue Etienne Dolet, à Gentilly, marié, et père de trois enfants. Carrara est propriétaire de champignonnières ayant plus d'un kilomètre de long.

La réputation des deux époux était détestable et la femme Carrara, mère de trois enfants, dont le plus jeune n'a pas deux ans, entretenait des relations avec un charretier au service de son mari, le nommé Gaillot.

La veille du jour où Lamarre fut assassiné, Carrara avait à payer un effet de 178 francs au Comptoir d'Escompte, et il avait emprunté 300 francs à ses voisins en leur disant :

— Je vous les rendrai dans deux jours.

Il n'avait pas manqué à sa promesse et l'effet fut également payé. Mais chose curieuse, au cours d'une perquisition qui a duré sept heures, le chef de la sûreté et le juge d'instruction ont établi que Carrara avait en entre les mains, depuis quatre ou cinq jours, des sommes assez considérables, dont il n'a pu expliquer la provenance. Enfin, les magistrats ont découvert, dans une armoire, une somme de 600 f.

— De qui la tenez-vous a demandé M. Cochefert au champignonnier.

— De X..., un membre de ma famille, qui me l'a prêtée.

Or, X... a déclaré au magistrat n'avoir jamais prêté aucune somme à son parent.

Comme on demandait d'autre part à la femme Carrara d'où provenait l'argent :

— C'est une de mes amies qui me l'a prêtée, a-t-elle répondu.

Son « amie », interrogée, a fait la même réponse que le parent de son mari. Elle n'a rien prêté.

D'autre part, le charretier Cadala a avoué qu'il se trouvait dans la cour de la champignonnière, près du tas de fumier, quand il avait vu entrer Lamarre. Et il ajoute :

— Mais cinq minutes après je l'ai vu sortir.

Les réponses des époux Carrara, femme et de Cadala ont paru si bizarres et si contradictoires aux magistrats que ceux-ci n'ont pas hésité à les mettre en état d'arrestation. Quand ils ont quitté Gentilly, hier soir, pour être amenés à la Santé, la foule voulait les écharper.

Carrara et sa femme nient énergiquement. Cadala en saurait long sur le crime, tandis il refuse de parler de peur de compromettre ses patrons.

La champignonnière de Carrara a une très grande étendue, un kilomètre et demi de longueur. On craint d'y découvrir difficilement le cadavre du garçon de recettes.

Les recherches ont été jusqu'à un des puits et un cadavre recouvert de chaux vive.

Le ingénieur des mines doit aujourd'hui procéder à des recherches dans la champignonnière au moyen de l'électricité.

Carrara possède d'autres champignonnières et il se peut qu'il y ait transporté le cadavre, en employant des moyens de grande taille.

Cette affaire qui rappelle le fameux crime de Lacenaire, est passionnant, comme on le voit, à un grand retentissement.

Les aveux
LE CADAVRE BRULÉ

A deux heures du matin, la femme Carrara, dont nous annonçons plus haut l'arrestation, ainsi que celle de son mari et de leur employé Caplain, n'est enfin décidée à faire des aveux à M. Cochefert qui l'a pressée de questions pendant au moins cinq heures. Elle s'est mise à pleurer.

— Ah ! mes pauvres enfants, qu'est-ce qu'ils vont devenir ! s'est-elle écriée.

Puis elle s'est jetée à genoux pour demander pardon au chef de la sûreté et a ensuite raconté en ces termes comment le crime avait été accompli :

Nous avions à payer deux traites le 30 novembre. Une qui nous était présentée par le Crédit lyonnais et l'autre par le Comptoir d'escompte. Il nous fallait 250 francs et nous n'en avions que 50. « J'assassinerai le garçon de recette, nous dit mon mari, et de cette façon nous aurons de l'argent ! »

Le garçon de recette du Crédit lyonnais se présenta le matin de bonne heure. C'était le commencement de sa tournée : il n'avait pas d'argent ; c'est ce qui l'a sauvé, car mon mari l'a fait sortir de affaire. On lui dit de revenir le lendemain. « Celui du Comptoir d'Escompte, qui vient dans l'après-midi, sera moins pourvu, me dit mon mari ; c'est celui-là qu'il faut tuer. » Nous attendîmes son arrivée avec impatience.

Enfin, à 2 h. 1/4, on sonne : j'ouvre. C'était lui. Mon mari me dit alors : « Va donc chercher l'arme. » Je prends un revolver et je l'apporte dans la cuisine. Alors mon mari porte un coup terrible à la tête du garçon de recette avec une de ces ouvertures clefs qui servent à ouvrir ou à fermer les écrous des voitures et que mon mari cachait dans sa veste. L'employé du Comptoir d'escompte tomba sans pousser un cri : il était mort du coup. Je revivais et mon mari me dit en me montrant le corps étendu à terre : « Ce n'est. Je me charge du reste. »

J'avais peur. « Laisse-moi faire » me dit-il. Il traîna le corps jusque dans la salle à manger et il le recouvrit avec une nappe. Puis il vida la sacoche qui contenait 26,210 fr. qu'il prit. Pour nous créer des alibis, nous sortîmes tous les deux et nous allâmes nous montrer à plusieurs de nos amis. Mon mari emprunta même de l'argent à l'un d'eux pour payer le garçon de recette du Crédit lyonnais qui devait revenir le lendemain. Celui-ci s'est présenté en effet le lendemain et a été payé avec cet argent emprunté que Carrara a restitué le dimanche qui a suivi.

Nous ne savions comment cacher le cadavre à nos voisins certain que arrivaient de l'école à quatre heures et demi. Quand ils rentraient, nous les enfermâmes dans la cuisine. Mais notre charretier Capitain, qui prend ses repas chez nous rentrait à sept heures.

Il fallait lui dissimuler le cadavre. Alors mon mari le descendit au moyen d'une courroie, dans le puits de notre champignonnière et il resta là suspendu jusqu'à huit heures. A huit heures, après dîner, alors qu'il n'y avait plus personne dans la champignonnière, mon mari descendit le cadavre et le jeta dans un fourneau chauffé au coke et qui sert à l'aération des galeries souterraines.

Il surveilla l'opération qui dura huit heures. A quatre heures du matin, il rentrait chez moi : « C'est fini, dit-il, j'ai brûlé tout le cadavre, avec ses vêtements, la montre, la sacoche, etc. enfin, il ne reste rien. Tu peux dormir tranquille.

« Quant aux 26,210 francs que nous avons volés, je les ai mis dans la muraille de la cave ; les assassinats, l'endroit, car j'y ai tracé le chiffre 15. Le, tourneillement, tu iras prendre de l'argent en étant la pierre sous laquelle ils sont cachés ; mais tu n'en prendras que tres peu chaque fois ; il ne faut pas qu'on l'aperçoive que nous avons de l'argent chez nous. Il faut donc laisser le magot à cet endroit. »

Vous voyez que toutes les prétentions avaient été prises par mon mari. Moi, je pleurais en l'entendant me raconter tous ces détails.

On en savait assez. La femme Carrara fut reconduite au dépôt. Carrara a été conduit devant M. Cochefert, qui lui a fait part des aveux de sa femme.

Cet homme a alors protesté avec beaucoup d'énergie : « Ce n'est pas l'auteur du crime, a-t-il dit. Si le garçon Lamarre a été assassiné, c'est Caplain qui a fait le coup avec ma femme, dont il est l'amant. »

On n'a pas eu tirer autre chose.

Il résulte donc du récit de la femme Carrara, que le cadavre de Lamarre serait resté pendant plusieurs heures dans le puits de descente, accroché à l'échelle du puits ; puis, par la galerie, on l'aurait transporté pour le brûler jusque sous la cheminée qui vient s'ouvrir dans la cour des Carrara ; les constatations qui vont être faites à Bicêtre établiront si cette version est exacte.

Carrara a été mis en présence de sa femme, qui a renouvelé devant lui les déclarations qu'on vient de lire.

Carrara a commencé par protester, puis il a baissé la tête et il a dit :

— Eh bien, oui c'est vrai, tout ce que ma femme a raconté. C'est bien moi qui ai tué le garçon de recette Lamarre.

Après avoir entendu cette déclaration, M. Cochefert a fait retourner au Dépôt Carrara et sa femme.

Demain aura lieu sur le théâtre du crime la reconstitution de l'assassinat.

M. Cochefert et M. Jouse, juge d'instruction, seront présents.

Caplain, le charretier, a été remis en liberté.

* *

Voici l'état-civil des assassins de Lamarre, le garçon de recettes : Carrara Xavier-Ange, né le 17 mars 1863, à Albino (Italie), sa femme, Rosenant Julie, est originaire de Lille.

Chûte de 600 mètres

TROIS VICTIMES

Epinac, 10 décembre. — Hier soir, à cinq heures, au moment où des ouvriers opéraient leur descente au puits Hottinger, la cage contenant quatre mineurs chavira et trois d'entre eux tombèrent au fond du puits d'une hauteur de 600 mètres.

Le quatrième a pu s'accrocher à l'échelle de sauvetage.

Les corps des trois victimes ont été retrouvés presque en bouillie.

Chronique Régionale

La nouvelle loi sur l'instruction criminelle

Le *Journal officiel* publie, dans sa partie officielle, le texte de la loi ayant pour objet de modifier certaines règles de l'instruction préalable en matière de crimes et délits et, dans le même numéro, une circulaire du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, relative à l'application de cette loi.

Les femmes témoins

Le *Journal officiel* promulgue la loi accordant aux femmes le droit d'être témoins dans les actes de l'état-civil et les actes instrumentaires en général.

En voici le texte :

Article unique. — Les articles 37,980 du code civil, les articles 9 et 11 de la loi du 25 ventôse an XI, sont modifiés ainsi qu'il suit :

Code civil

Art. 37. — Les témoins produits aux actes de l'état civil devront être âgés de vingt-et-un ans au moins, parents ou autres, sans distinction de sexe ; ils seront choisis par les personnes intéressées. Toutefois, le mari et la femme ne pourront être témoins ensemble dans le même acte.

Art. 980. — Les témoins appelés pour être présents aux testaments devront être majeurs, Français, sans distinction de sexe. Quand ils seront mari et la femme ne pourront être témoins ensemble dans le même testament.

Loi du 25 ventôse an XI

Art. 9. — Les actes seront reçus par deux hommes, ou par un notaire assisté de deux témoins.

Art. 11. — Les actes seront reçus par deux hommes, ou par un notaire assisté de deux témoins.

Les conférences populaires

A WATTIGNIES

Dimanche dernier, à 6 heures du soir, a eu lieu dans la grande salle de M. Posez Dubruille, la conférence organisée par l'Association des anciens élèves de l'école des garçons.

Plus de quatre cents personnes, au nombre desquelles nous avons remarqué M. le Maire et ses adjoints avec la plupart des conseillers municipaux, composaient l'auditoire de M. Marchier, professeur d'histoire au lycée de Lille, le savant propagandiste de l'enseignement populaire. Le sujet de la conférence était la Russie.

Nous relaterons dans cette étendue et aussi précise qu'elle pourrait l'être serait encore au-dessous de la vérité ; nous nous bornerons aux faits les plus saillants et demie l'éminent conférencier a charmé ses auditeurs tant par la variété de ses connaissances que par le choix des expressions. Aussi le public ne lui a pas ménagé les marques de sympathie.

En nous quittant, M. Marchier nous a laissé l'espoir de le revoir prochainement, nous nous soniciendrons de sa promesse.

Il nous reste pas de signaler les projections à l'acétylène, d'une netteté vraiment remarquable, que nous a présentées dans le cours de la conférence, M. Boullière, instituteur à Lille, il a confirmé dans une large mesure à assurer le succès de son collègue et nous l'en remercions bien sincèrement.

A BRUILLE-SAINT-AMAND (Centre)

Dimanche dernier, la société amicale de Bruille offrait au docteur contemporain, M. Bole, ancien élève, instituteur à Raismes, a parlé avec une réelle compétence du tube digestif et des maladies de l'estomac.

Sa causerie très pratique, habitement émaillée d'anecdotes très intéressantes, a été vivement goûtée par le public de Bruille. C'est une des causeries qui laisseront ici le meilleur souvenir.

Le public bruillois remercie vivement M. Wartel ses chaleureux remerciements et l'assure que sa parole facile et entraînante sera toujours écoutée à Bruille avec plaisir et profit.

LE SPORT

NATATION

La commission de natation de l'Union des sociétés de gymnastique de France, présidée par M. Lille, a décidé que le concours annuel de natation entre les diverses sociétés affiliées, aurait lieu dans la piscine des Bains Lillois, dans la deuxième quinzaine de février.

Le programme et le règlement des épreuves leur seront envoyés incessamment.

Le cours de natation et les exercices d'entraînement ont lieu, comme par le passé, aux Bains Lillois, le mardi soir, de 7 h. à 8 h. 1/2.

Chronique Locale
ROUBAIX
Silhouettes Roubaisiennes

NOS MUSICIENS

Victor Minssart

La figure de notre sympathique barrion est assez connue pour qu'il nous soit permis de ne pas nous y arrêter.

Victor Minssart, à peine dans la force de l'âge, personnifie le chant à Roubaix.

Né à Lille, il fit ses études de chant au Conservatoire de cette ville, il en sortit avec le premier prix.

Doué d'un organe qui promettait beaucoup, encouragé par ses amis, M. Minssart alla à Paris pour se perfectionner. Au Conservatoire de la capitale, il a vite conquis le premier prix, s'ampulla et comme en même temps que chanteur, Victor Minssart était instrumentiste, il quitta Paris avec un premier prix de cor.

Pendant qu'il achevait ses études au Conservatoire national, M. Minssart chanta plusieurs fois au théâtre de l'Athénée, il remplissait aussi les fonctions de soliste à l'église Notre-Dame-de-Lorette.

Ses succès assez marquants auraient dû pousser l'artiste naissant vers le théâtre, il n'en fut rien.

Revenu dans sa ville natale, Victor Minssart se livra au commerce, mais entre temps son magnifique organe était souvent mis à contribution soit pour des représentations théâtrales, soit pour des concerts.

Partout il était fort applaudi.

A peine revenu à Lille, l'artiste qui nous occupe fit partie des « Orphéonistes Lillois. »

Nommé professeur de chant et d'ensemble vocal à l'Ecole Nationale de Roubaix, en 1882, M. Minssart vint s'y fixer définitivement. Peu de temps après il fonda le *Choral Nadaud* qu'il conduisait à la brillante victoire de Bruxelles, en 1885, ce qui lui valut les palmes académiques.

Comme professeur de chant, M. Minssart a une réputation des plus méritées, il forme d'excellents élèves. Très aimé au sein du Choral Nadaud, il jouit en outre d'une grande considération à Roubaix, où il a de nombreux élèves particuliers.

Presque tous nos concitoyens ont eu l'occasion d'applaudir cet artiste très goûté dans les concerts. Sa voix chaude, bien conduite, sa science musicale et son sens artistique en font un chanteur de haute et incontestable valeur.

Marius VERAN.

Union sociale et patriotique

Ce soir, samedi, à 8 heures 1/2 très précises, M. Chatelayn, avocat, fera à l'estaminet Dujardin, rue du Tilleul, 212, une conférence sur « l'Union sociale et le Collectivisme ».

Cette réunion aura lieu sous le patronage de « l'Union sociale et patriotique ».

Un accident rue du Collège

Un accident heureusement peu grave s'est produit, depuis après-midi vers quatre heures, rue du Collège.

Le tramway électrique venant de la Grande-Place et allant vers Tourcoing a heurté un attelage appartenant à M. Laydet, charbonnier.

N'ayant pas entendu corner, le domestique de la voiture qui sortait d'une maison de commerce fit avancer son attelage jusque sur la voie, juste au moment où arrivait le tramway.

Malgré tous les efforts du wattman, le tramway ne put être arrêté à temps : un choc se produisit et un cheval fut renversé, qui put être relevé sans blessure.

Un instant après, l'attelage continuait sa route sans graves dommages.

Mandat d'arrêt

Jeudi soir, vers huit heures, l'agent de sûreté Lebbe a arrêté rue Neuve, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Lemaire, juge d'instruction à Beauvais, un nommé Désiré Petit, âgé de 25 ans, sans domicile fixe, et l'a écroué au dépôt de sûreté.

Un homme qui tombe dans les escaliers

Un accident s'est produit jeudi soir rue Stéphenson. Un sieur L.-B. Verdonck, âgé de 52 ans, a fait une chute et malheureusement, plusieurs côtes ont été cassées et les poumons blessés.

Le docteur Godefroy, qui lui a donné des soins, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Un accident rue de l'Ouest

Jeudi soir, vers 8 heures 1/2, un accident heureusement peu grave s'est produit chez MM. Jonville-Sapin, marchands de charbon rue de l'Ouest.

Un domestique, Charles Minssart, âgé de 18 ans, a eu la jambe droite prise entre les roues de deux chariots. Après avoir reçu les premiers soins sur place, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu, où le constate qu'il avait le genou fortement contusionné.

Coups et blessures

Jeudi soir, vers 9 1/2, une dame, Jeanne Vanhove, se présentait au poste de police du 1er arrondissement et racontait aux agents qu'à la sortie de la fabrique, un nommé Joseph Deprêtar, 18 ans, demeurant rue Archimède 140 avait voulu la frapper d'un coup de rasoir.

En parant le coup elle était été coupée à la main. Prévenu que M. le docteur Ballenghien lui donnait des soins, les agents se rendirent rue Archimède et mirent Deprêtar en état d'arrestation.

Après interrogatoire il a été écroué au dépôt. La blessure de Mme Vanhove est peu grave.

Un accident de tramway

Un accident de tramway, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est produit, vers cinq heures et demie, près du cimetière.

Le tramway n° 12 allant vers le Labourent a tamponné en arrivant à la Place Chaptal, l'attelage de M. Pierre Delrue, savonnière, rue de l'Arbrisseau à Lille.

Les deux chevaux ont été renversés et traînés sur un parcours de quelques mètres.

Quand on les releva, ils étaient tous deux blessés, mais très légèrement. Quant aux dégâts matériels, ils sont peu importants, le marchepied du car et la flèche de la voiture ont été brisés.

Le conducteur de l'attelage, M. Hornaert, qui avait été projeté sur le sol par la secousse, se plaignait de douleurs au côté, mais il ne paraît pas être gravement blessé, car il a réattelé tant bien que mal ses chevaux et est reparti pour Lille.

Conférence populaire

Hier soir, à 8 h. 1/2, M. le docteur Bole à fait, dans l'auditoire de l'Institut Parget, devant un grand nombre d'auditeurs, une conférence sur l'alcoolisme.

M. Cornaz, directeur de l'Institut, présente la conférencier et demande aux auditeurs de lui prêter toute son attention.

M. Bole commence aussitôt sa causerie. Tout d'abord, dit-il, il faut prouver que l'alcool ne nourrit pas, ne rechauffe pas. Il faut aussi combattre l'arrose de l'alcool, c'est-à-dire ceux qui en vivent : les brasseurs, marchands de vins, cabaretiers, etc. Dans la rue, surtout dans l'état actuel de la société, boire est une nécessité, mais cette nécessité devient une habitude, puis un besoin.

Sur ces points de la conférence, M. Bole cite quelques exemples et fait des comparaisons.

Il parle ensuite de l'alcoolisme chronique, l'alcool est un poison lent mais terrible et tout le sang, dit-il, lui par être empoisonné. Les sens, le toucher, la vue, l'ouïe, finissent par disparaître presque complètement.

Il passe à l'alcoolisme aigu, en parle sans toutefois s'arrêter, il donne des explications très complètes sur les dommages causés par l'alcool dans tout l'organisme humain.

Puis il donne aussi des explications sur les conséquences de l'alcoolisme, qui est la ruine dans la famille (car le père commettra des défauts à ses enfants) et le fléau de la société.

Il aurait moyen de porter remède à tous ces maux, l'alcool, dit-il, les instituteurs pourraient faire de petites conférences qui, certainement, porteraient leurs fruits.

Ensuite, les propriétaires publics à combattre l'alcoolisme en empêchant la vente des alcools frelatés, en instituant des laboratoires destinés à reconnaître les fraudes et à fermer les établissements qui auraient fourni des consommations mauvaises. Il voudrait que les ouvriers quittassent de l'arrosé de terre et de mer, ou qu'on permisse seule la vente de la bière et du vin.

M. Bole conclut et termine sa conférence en faisant passer devant les auditeurs des projections sur lesquelles il donne des explications.

Cette intéressante causerie a été fort applaudie après plus de 1 h. 1/2 de bonne heure.

Les médailles de l'Armée coloniale

Dimanche prochain, 12 décembre, à 6 heures précises du soir, la Société des Médailles de l'Armée coloniale, tiendra sa réunion générale, en son local 27, Grande Rue.

Ordre du jour. — Paiement des cotisations et des comptes de la société. — Vote pour le renouvellement de la commission. — Formation d'une caisse de secours. — Admission de nouveaux membres.

La commission prie les titulaires de la Médaille coloniale, de vouloir bien se faire inscrire au local de la société, Grande Rue, 27, s'ils désirent faire partie de la société.

A propos de la circulation des chiens

Plusieurs cas de rage ayant été signalés, le Maire de Roubaix a l'honneur de porter les habitants de sa commune à se conformer strictement dès prochaines arrêtés relatifs à la circulation des chiens. Dans le cas où la police aurait à constater, un certain nombre de contraventions, le Maire se trouverait dans l'obligation d'édicter des mesures plus sévères réclamées par la commission d'hygiène dans sa séance du 19 novembre.

Deuxième conférence de Sébastien Faure

Ce soir, samedi, à 8 h. 1/2, le compagnon Sébastien Faure fera une seconde conférence publique et contradictoire dans la salle Dominique, rue de l'Alouette. — Il traitera : « l'Inégalité politique et morale ».

Communications

Les anciens élèves de l'Ecole de la rue Delezenne (Roubaix) qui, par oubli, n'auraient pas reçu de convocation pour la réunion générale de dimanche prochain, 12 courant, à 11 heures du matin, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

* *

La Commission de la Société des « Anciens sous-officiers français » prévient les sociétaires que le banquet annuel de la Sainte-Barbe, aura lieu aujourd'hui samedi 11 décembre courant, à 9 heures précises du soir, dans la grande salle de l'hôtel des pompiers.

Les cotisations en retard seront perçues avant le banquet, de 8 h. 1/2 à 9 heures, par les soins de MM. Doucetre et Dachet.

La Commission espère que cette grande fête resserrera les liens de confraternité qui unissent déjà tous les membres de la Société.

Lire à la page : Chocolat du Nord.

C'était à prévoir

Que devant le succès dont le spécialiste BROUILLARD est encore favorisé cette année, qu'il devrait prolonger son séjour à Roubaix.

Comme on le sait, M. BROUILLARD est avantageusement connu à Roubaix et à Tourcoing, depuis 24 ans. C'est ce qui fait que toute la semaine c'était une vraie procession de personnes lui rendant visite.

Comme le bon vin, ses lunettes n'ont plus besoin d'enseigne et qui veut voir bien clair, en achète chez lui obtient satisfaction complète.

M. BROUILLARD restera à l'Hôtel Faraille jusqu'au 20 décembre. C'est une aubaine dont il faut profiter. D. O.

Abondance Fumage du Gaz qui, occasionne des explosions terribles. Brûles du Pétrole, plus quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

Le préfecture demande les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wervicq-sur-Lys (Belgique) pour Lille, mais M. Hervin ne veut que quelques à des Lucas et Aux Ar-

TOURCOING
ÉCOEURANT

Rien n'est plus triste, rien n'est plus écœurant que la mauvaise foi insigne, les procédés révoltants, dont fait preuve en toutes circonstances la petite feuille cléricale qui a pour titre le *Croix*.

Le mensonge élevé à la hauteur d'un principe, la calomnie, telles sont les armes de combat de ceux qui ont la mission peut enviable d'alimenter les colonnes du journal des sacristies.

Et si vous mettez à nu leurs petites infamies, si vous établissez leurs mensonges, ces gens-là joignent le comble à leur conduite odieuse en tronquant vos réponses, en torturant les textes avec une déloyauté pleine de désinvolture.

Fi ! le vilain métier.

Bons mots de juge

Nous avons relaté hier, dans notre compte-rendu de la simple police, la réponse faite par M. le juge de paix, président du tribunal, à une brave femme de Neuville-en-Ferrain, inculpée de violences.

Elle avait administré une verte correction à son jeune homme qui avait séduit sa fille. Elle *reconnaissait du reste la contravention* l'on sentait qu'elle ne s'en repentissait pas, tant son indignation était vive.

Elle terminait en demandant à M. le juge : « qu'auriez-pous fait à ma place ? » Et M. le juge de lui répondre : « A votre place, j'en aurais fait autant que vous, mais si j'avais été à votre place, vous seriez à votre place et vous seriez condamné comme je vais vous condamner. »

Ce jugement nous rappelle une autre histoire qui remonte à quelques années déjà.

Un jeune homme d'une commune du canton *Sud avait assigné plusieurs personnes en diffamation.*

En quoi consiste la diffamation ? demande M. le juge de paix qui en l'espèce siégeait civilement.

« Vla Mossieu le juge. Elles ont dit que j'avais rendu mère la fille X...

— Mais réplique le juge de paix, il n'y a pas la diffamation. C'est au contraire un témoignage rendu à votre honnêteté.

Le jeune homme ne voulait rien entendre. Il tenait à ce qu'une condamnation intervint.

A bout d'arguments, M. le juge finit par lui dire : « Allez ! » et le jeune homme s'en alla. Pour est de vous, je vous autorise à répondre : Non ! C'est l'enfant du juge de paix. »

Arrestation

L'agent de police Poulain a arrêté, hier, rue des Piats, en flagrant délit de mendicité le nommé Marc Ghilbert, 42 ans, sans profession ni domicile.

Cet individu qui est belge est expulsé du territoire français.

Son arrestation a été maintenue par M. le Commissaire de police du 3e arrondissement.

Mandolinistes Tourquennois

C'est dimanche prochain que les Mandolinistes célébreront leur fête patronale annuelle. A cette intention ils exécuteront la messe à l'église de Jocelyn pendant la grand'messe de dix heures différents morceaux de leur répertoire, entre autres, l'Aubade printanière, Prière du Soir, Berceuse de Jocelyn.

L'après-midi à 2 heures banquet au local de la société, café du Bailly.

Croix. — *Conseil municipal.* — Le Conseil se réunira aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2 du soir, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1° Budget de l'Exercice 1898. — 2° Ouverture de crédit. — 3° Rue Kleber, quote part de la commune dans les frais de pavage.

* *

Arts sur colombophiles. — Il est rappelé aux éleveurs qu'ils doivent avant le 1er janvier 1898 faire à la Mairie, la déclaration du nombre de leurs pigeons et des directions sur lesquelles ils sont entraînés.

Les propriétaires de *chenaux et sandets* doivent aussi faire leur déclaration à la Mairie avant le *premier janvier.*

Un vol de canettes de lainc a été commis hier matin vers 11 heures 1/2, au préjudice de M. B. D., négociant, rue de Lille. Ces canettes contenaient environ 8 kilog de laine valeur 20 francs.

Vers 10 heures, *un jeune homme* rôdait rue Monteuquieu quelques unes de ces canettes qu'un troyen venait de laisser tomber d'un panier dans lequel elles étaient renfermées. On recherche le voleur.

Halluin. — La Musique municipale organise pour le dimanche 19 décembre courant, à 5 heures du soir, dans la salle des fêtes de l'ancien cercle catholique, une solennité musicale avec le gracieux concours du cercle des Mandolinistes Lillois les « Menestrels » comprenant 25 exécutants, et de plusieurs artistes distingués.

LILLE
CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 10 décembre

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. **Delesalle**.

MM. Kolb, Lacour, Staes-Brame, Hannotin et Goudin en sont faits assesseurs.

Les tribunes ne continuent que quelques auditeurs.

Aucune question captivante n'est d'ailleurs à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le service des eaux

Avant l'ouverture de la discussion, M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Staes-Brame, absent, qui est en quelque sorte un rapport sur la situation créée par le manque d'eau.

La situation, y est-il dit, est à peu près la même que les années précédentes à pareille époque. On n'est qu'à vingt-un jours du 1er janvier et les plaies et des neiges que les sources reviennent à leur débit normal. Il n'y a en somme qu'un retard de deux mois imputable à la période de sécheresse que nous venons de traverser. De plus, la consommation augmente par suite de la création d'usines et du nombre toujours croissant des habitants.

La même question s'est toujours posée dans le public et a eu chaque fois, son écho dans le conseil municipal. On disait autrefois que lorsque les bassins d'Emmerin'et de la Louvière seraient insuffisants, on prendrait de l'eau à Saint-Omer.

Cette ère est aujourd'hui arrivée, que nous avons comprise, et c'est pourquoi une commission de 6 membres composant d'hommes compétents tels que : MM. Grason, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, Larivière, Chaspin, Gosselin, Gilbert. — M. Chaspin a depuis été remplacé par M. Calmette, directeur de l'Institut Pasteur, pour étudier à fond cette question.

Le rapport qui a été fait constate que, pendant la période des basses-eaux, le débit d'eau à Beau-Fontaine serait insuffisant pour parer aux besoins de la consommation industrielle.

La quantité des travaux exécutés d'ailleurs de 5 à 6 ans, et ces travaux coûteraient de 4 à 5 millions.

Les conclusions de cette commission seront prochainement communiquées à la Commission municipale.

Actuellement, les bassins de la ville, pendant la période des basses eaux, peuvent fournir journellement 22 à 25,000 mètres cubes, et pendant la période des hautes eaux, de 15 à 16,000. Il faudrait consommant 9,000 mètres cubes par jour ; il reste à la consommation ménagère 55 litres dans la saison chaude et 25 litres dans la mauvaise saison.

Ce qu'il faudrait, ce serait créer une canalisation spéciale pour l'industrie, en établissant une machine élévatoire grâce à laquelle l'eau de la Deûle pourrait arriver à donner de 15 à 20,000 mètres cubes.

Cela est pour l'avenir.

Dans le présent, les réglementation sérieuse de l'emploi de l'eau potable par l'industrie suffirait à parer à tous les besoins. L'administration se propose de présenter prochainement un projet à ce sujet.

Le conseil passe ensuite à l'examen des questions à l'ordre du jour.

Le budget de 1898

M. Clément, rapporteur de la commission des finances, commence lecture du budget de la ville (Recettes) pour 1898, mais M. Bertola demande que quelques à des Lucas et Aux Ar-